YERRES

Police Municipale
N° tél. : 01.69.49.77.66
N/Réf. : NDA/AL/JFD

ARRÊTÉ N° 2007/24
(Série A)

OBJET : ARRÊTÉ MUNICIPAL AUTORISANT L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ALARME SONORE AUDIBLE DE LA VOIE PUBLIQUE.

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU, l'arrêté municipal de lutte contre les bruits de voisinage, n° A.99/123 du 25 août 1999,
VU Le Code des Collectivités Territoriales, et ses articles L.2212-2, L.2213-4 et L. 2214-4,
Vu le code de la santé publique, et ses articles L.1, L.2, L.49, L.772 et R.48-1 à R.48-5,
Vu la demande formulée par Monsieur WASSELIN Franck, domicilié à YERRES : 20, rue Elisabeth,

ARRÊTE

Article 1er : En application de l'arrêté n° A. 99/123 du 25 août 1999 :
Monsieur WASSELIN Franck est autorisé à installer au : 20, rue Elisabeth 91330 YERRES, un dispositif d'alarme sonore audible de la voie publique.

Article 2 : Monsieur WASSELIN Franck a désigné comme responsable de ce système d'alarme, pendant son absence :

Madame FORLINI Sandrine 20, rue Elisabeth 91330 YERRES Téléphone : 08.72.75.11.88 06.64.11.40.29	

En cas d'empêchement de cette personne, Monsieur WASSELIN Franck devra désigner un autre responsable et en informer, immédiatement, le service de la Police Municipale.

Article 3 : En cas de déclenchement intempestif, et en l'absence d'une personne en mesure de couper l'alarme, les services de Police pourront intervenir afin de faire cesser la nuisance.

Article 4 : La durée de l'alarme devra être temporisée à 3 minutes maximum.
Monsieur WASSELIN Franck reste responsable, vis à vis des tiers, du bon fonctionnement de l'installation.

Article 5 : Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Montgeron, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, Monsieur le Directeur de la Sécurité et des Risques Urbains, ou tout autre personne dépositaire de l'autorité municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne, chargée de l'Arrondissement d'EVRY pour visa.

Fait à YERRES, le 24 janvier 2007.

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 291

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.